Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse

Herausgeber: Union syndicale suisse

Band: 72 (1980)

Heft: 10-11

Artikel: Willi Ritschard, conseiller fédéral : s'adresse au Congrès du centenaire

de l'Union syndicale suisse

Autor: Ritschard, Willi

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-386027

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 13.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Willi Ritschard, conseiller fédéral,

s'adresse au Congrès du centenaire de l'Union syndicale suisse

Non seulement le Conseil fédéral, que j'ai le plaisir et l'honneur de représenter aujourd'hui en cette occasion, mais le pays tout entier a de multiples raisons de célébrer solennellement, avec vous, le centenaire de l'Union syndicale suisse.

Une dette de reconnaissance

Le peuple suisse a une dette de reconnaissance envers les fondateurs et les pionniers du syndicalisme. Mais notre gratitude va aussi à tous les syndiqués des deux sexes qui, au travers de ses sections et fédérations, ont animé et guidé l'Union syndicale tout au long de son histoire.

Si j'évoque ici notre reconnaissance et notre gratitude, ce ne sont pas là des paroles en l'air. Ce n'est que grâce aux efforts des syndicats et du mouvement ouvrier que notre démocratie – inscrite dès 1848 dans la Constitution fédérale – est devenue pleinement crédible. Auparavant, l'Etat n'était que l'affaire d'une caste. Dépourvus de tout droit, prolétaires et autres salariés s'y sentaient comme des parias et ils n'avaient d'ailleurs pas les moyens de participer à la vie publique. Bien qu'inscrits dans la Constitution, les droits démocratiques restaient pour la plupart des travailleurs lettre morte.

Herman Greulich, la personnalité la plus marquante des débuts de l'Union syndicale, déclarait ce qui suit dans un discours de 1899:

«C'est une immense tâche d'ordre culturel, peut-être la tâche maîtresse de notre époque, qui incombe aux syndicats. S'il est vrai que notre principale préoccupation doit être d'améliorer la condition matérielle de la classe ouvrière, cette promotion entraînera par là même un progrès moral et spirituel pour ceux qui en seront les bénéficiaires.

L'individualisme destructeur de notre époque débouchera à nouveau sur un sentiment communautaire. Membre d'une communauté luttant pour ses droits, l'individu relèvera la tête. Il redeviendra un homme au sens plein du terme, cherchant continuellement à se dépasser, ce que les anciens Grecs désignaient sous le vocable d'anthropos. Ce n'est qu'alors que s'ouvrira pour lui une existence supérieure, loin de la misère sordide et de l'avilissement des opprimés.»

Ces propos de Greulich peuvent nous paraître démodés, à l'instar de nombreuses paroles bibliques que nous ne comprenons qu'après que les théologiens nous les eurent traduites dans le langage d'aujourd'hui. Mais les discours de Greulich ne sont pas des textes bibliques. Greulich était un apôtre du mouvement ouvrier. Nul ne conteste plus qu'avant l'apparition des syndicats l'ouvrier végétait dans une misère noire sans rien qui

eût pu le motiver. Et ce que Greulich dit du progrès moral et spirituel de la classe ouvrière, du sentiment communautaire qui permet de surmonter l'individualisme destructeur (on pourrait tout aussi bien parler d'égoïsme), ce qu'il dit encore de la fraternité et de la solidarité, reste valable aujourd'hui encore. Après plus de 80 ans, ces propos n'ont rien perdu de leur actualité.

Pour un Etat social

Les syndicats sont des communautés animées d'un sentiment de solidarité. L'Etat, lui aussi, doit être une communauté solidaire. Les premiers syndicalistes passaient encore pour des adversaires de l'Etat. On notait ceux qui participaient aux cortèges du 1er mai. La classe dominante d'alors craignait que les syndicats ne jettent le trouble. Elle estimait que l'Etat avait quasiment pour seule et unique tâche d'assurer l'ordre public. Les possédants et les repus redoutent toujours l'agitation. Il n'en va pas différemment aujourd'hui.

Mais Greulich avait raison. En améliorant le sort matériel de l'ouvrier, on a modifié du même coup son attitude envers l'Etat. Les salariés ont compris que l'Etat n'était pas seulement là pour dire ou appliquer le droit, qu'il n'était pas purement et simplement une communauté juridique. Les travailleurs ne se contentent pas du droit, ils réclament aussi la *justice*. Ils réclament un Etat social. Et c'est ainsi qu'un jour – peut-être était-ce au lendemain de la Grève générale – ceux-là mêmes qui ne voyaient dans l'Etat que le veilleur de nuit comprirent que le calme et l'ordre ne pouvaient être disjoints de la question sociale et qu'ils supposaient la justice sociale.

L'Etat n'éprouve plus depuis longtemps d'aversion pour les syndicats. Ceux-ci ont leur mot à dire dans la vie publique, ils sont même les partenaires d'un Etat qui les consulte régulièrement. On évoque à tout propos aujourd'hui l'Etat social de droit. Or cet Etat ne saurait fonctionner sans syndicats libres. La démocratie implique l'existence de syndicats libres et puissants qui assurent aux salariés leur part dans la croissance du revenu national. Sans syndicats, nous n'aurions qu'une pseudo-démocratie comme on en a connu autrefois. Sans l'effort des syndicats, le travailleur suisse n'aurait pas non plus pu résister aussi bien aux tentations des idéologies totalitaires. Et si notre classe ouvrière n'avait pas surmonté la misère dans laquelle elle croupissait autrefois ni acquis certains droits, notre pays n'aurait pas non plus été en mesure de défendre son intégrité avec autant de détermination qu'il l'a fait au cours des deux guerres mondiales.

Ce que Greulich a surtout voulu dire, c'est que la démocratie a besoin de citoyens lucides et qui réfléchissent. Mais cela implique le sentiment de sa propre valeur. Et c'est précisément aux syndicats qu'il appartient – aujourd'hui comme hier – d'insuffler ce sentiment au travailleur.

Ce problème est toujours d'actualité, même s'il est vrai que les conditions

sociales ne sont plus celles d'il y a quatre-vingt ou cent ans. L'ouvrier, aujourd'hui encore, manque d'assurance. Il est possédé par la crainte de perdre son emploi des suites d'une récession, d'une rationalisation du travail ou d'une fermeture de l'entreprise.

C'est à la communauté, pour autant qu'elle en soit capable, qu'il incombe de dissiper ces craintes. Les syndicats démocratiques tout comme l'Etat démocratique peuvent jouer ce rôle de communautés. Un citoyen qui a peur n'est pas pleinement libre. Or les dictatures ne manquent pas d'exploiter la peur. L'Etat démocratique doit donc tout faire pour redonner confiance au citoyen. C'est là d'ailleurs la raison d'être de toute politique sociale.

Ceux qui aujourd'hui demandent «moins d'Etat», qui font passer l'Etat pour un sbire désireux de mettre son nez partout et pour un Moloch avide d'impôts, qui cherchent à idéaliser «le bon vieil Etat d'antan» qui se bornait à assurer l'ordre public, ceux-là aspirent en fait carrément à un Etat antisocial. Ceux qui préconisent «moins d'Etat», loin de vouloir accroître les libertés, entendent au contraire les restreindre. Car il n'est pas de liberté sans justice sociale.

Je sais de quoi je parle. Grand argentier de ce pays, je suis à même d'apprécier où irait un Etat aux abois. Si je ne craignais pas d'assombrir ce jour de liesse, je vous parlerais des milliards de déficits de la Confédération et des deux millions et demi de francs qu'elle doit consacrer chaque jour au service de la dette. Un Etat financièrement aussi mal en point non seulement ne peut plus développer sa politique sociale, mais il doit tôt ou tard en rabattre.

Ce n'est pas à l'Etat qu'il appartient de résoudre les problèmes des syndicats, il n'en a d'ailleurs pas les moyens. Les travailleurs polonais nous ont montré à l'évidence ce que l'ouvrier est en droit d'attendre de syndicats qui sont sous la tutelle de l'Etat.

La nature de l'Etat n'est jamais indifférente aux yeux des syndicats. Ceuxci ne sauraient en effet se passer de la liberté de réunion, du droit de manifester et, au besoin, du droit de grève. Au-delà des réglementations contractuelles, ils ont besoin de la sécurité sociale et il leur importe aussi que soient fixées dans la loi certaines conquêtes syndicalles afin qu'elles ne soient pas remises en question en cas de récession ou d'autres difficultés du même ordre.

La participation dans l'entreprise

Il est un autre secteur encore où l'Etat se doit d'intervenir.

La patron, qui négocie aujourd'hui avec les syndicats dans les grandes entreprises, n'est plus le propriétaire responsable qui y risque sa peau. Il est en quelque sorte un mandataire. Le capital, facteur de production, est devenu anonyme. Ce n'est pas pour rien qu'en français on appelle la plupart des sociétés par actions «sociétés anonymes».

Sans compter que le pouvoir exercé par le capital anonyme est contraire

aux principes démocratiques, puisque la démocratie est le pouvoir de l'homme, indépendamment de ce qu'il possède.

Les syndicats suisses ne rêvent pas de nationalisations. Ils reconnnaissent, tout comme les autres syndicats occidentaux, les bienfaits et les avantages d'une saine économie de marché. Mais un tel système ne peut survivre qu'à condition d'évoluer vers une véritable économie sociale de marché. Le primat de l'homme doit l'emporter sur celui du profit.

Si nous réclamons la participation au sein de l'entreprise, ce n'est nullement pour qu'elle débouche sur des nationalisations. La participation est simplement une nécessité car dans un Etat libéral, social et démocratique seul le consensus social peut légitimer le pouvoir. Le pouvoir qui n'émane pas de la majorité des citoyens concernés est illégitime. La démocratie implique l'exercice direct du pouvoir. La pensée démocratique est aussi indivisible que la fidélité à la démocratie. La démocratie n'est pas seulement un régime, c'est aussi et tout à la fois un objectif et une règle de vie.

Mais même une fois légalisée la participation ne saurait pour autant résoudre tous les problèmes. Il y a bien longtemps que l'économie ne repose plus uniquement sur des entreprises nationales. Sans parler même du gigantisme de la technique, notre époque est celle des immenses concentrations économiques et financières. Par comparaison, l'Etat et les organismes publics apparaissent de plus en plus comme des entités dépourvues de tout pouvoir. Nous l'avons vu dans l'affaire Firestone. Le voyage entrepris par les représentants des autorités et du personnel au siège américain de l'entreprise n'a aucunement réussi à empêcher la fermeture de la succursale suisse, qui a décidé du sort de 1800 salariés. L'évolution de la société a suscité de nouvelles tâches qui n'incombent pas seulement à l'Etat. Les syndicats ont proclamé dès le début leur volonté de solidarité internationale. Ils ont d'ailleurs mis ce principe en pratique. Non seulement au travers du compagnonnage, mais également en apportant une aide efficace aux ouvriers opprimés ou en grève, où au'ils soient.

Cette solidarité est-elle toujours agissante? Ou se contente-t-on de l'évoquer dans les congrès, dont l'intérêt semble surtout résider dans les banquets et les excursions? Je ne saurais le dire. Mais ce dont je suis certain, c'est que la solidarité n'est jamais dans les mots, elle est dans les actes.

Il est encore un autre problème, tout aussi actuel, qui semble devoir préoccuper les syndicats et le mouvement ouvrier, peut-être même d'autres milieux encore.

Un droit fondamental

Je pense au droit fondamental qu'est la liberté de presse et à la possibilité d'exprimer sa pensée face à l'opinion publique. Au terme du siècle dernier et au début de ce siècle encore, lorsqu'on entendait parler de

censure de la presse, on pensait à la censure des médias par l'Etat. La lutte en faveur de la liberté de la presse était dirigée contre l'empiétement de l'Etat.

Or, aujourd'hui, il existe deux autres formes de censure de la presse, celle de l'éditeur de journaux et celle de l'annonceur. La liberté de la presse, telle qu'elle est garantie par la Constitution fédérale, n'est visiblement plus celle du journaliste. Ce n'est pas la liberté d'expression, mais la liberté de l'éditeur du journal. Et celui-ci n'est pas libre non plus, car il est tributaire de ses annonceurs qui peuvent lui rester fidèles ou au contraire résilier leurs contrats.

Je ne vois pas en vertu de quelle loi sur la presse on parviendrait à restreindre le pouvoir que ces agents économiques détiennent sur la presse. Le pouvoir de ceux qui sont à même d'exercer ici leur influence, par le biais de leurs capitaux, ne peut être contrebalancé que par celui des consommateurs et des syndicats. Et je ne crois pas me tromper en affirmant que les syndicats auraient intérêt à comprendre enfin que leurs journaux corporatifs ne sont pas des bestsellers dont leurs membres attendent impatiemment la parution. Les journaux corporatifs – et pas seulement ceux des syndicats – sont en quelque sorte, si vous me permettez cette image, des réverbères qui souvent n'éclairent même pas leurs propres piliers.

L'Union syndicale a dans ce domaine de nouvelles tâches à remplir dans l'intérêt même de la collectivité. Lorsque les partenaires économiques, dans leur travail d'information, sont amenés à lutter à armes inégales, c'est finalement la démocratie qui en pâtit.

Je n'ai parlé jusqu'ici que de la démocratie et n'ai évoqué que les revendications matérielles des salariés et des syndicats.

Le sens et le but de l'existence

Mais il y a autre chose encore.

Je sais fort bien que le citoyen de notre pays est préoccupé avant toutes choses de sa santé et de sa sécurité, d'une plus grande égalité des chances ainsi que d'une plus juste répartition des fruits de la prospérité. Les revendications matérielles – et les syndicats y sont pour quelque chose – sont aujourd'hui primordiales.

Mais dans tous les domaines – et pas uniquement à la suite des manifestations d'une jeunesse en révolte – nous nous rendons compte aujourd'hui que l'homme ne saurait à la longue vivre seulement de pain. Il a besoin d'être mieux informé et il est en quête de réponses plus claires aux questions qu'il se pose sur le sens et le but de l'existence.

C'est là qu'est le nœud du problème des motivations qui nous préoccupe tous depuis quelques années. Une société axée uniquement sur la vie matérielle et sur la technique ne saurait fournir une réponse à ces questions. Nous investissons toujours davantage de capitaux et de moyens techniques dans la lutte contre les maladies, mais nous savons de moins

en moins soigner. Nous bricolons sans cesse de nouvelles structures d'enseignement, mais nous savons de moins en moins ce qui en sortira, ce que sera l'homme ainsi scolarisé. Dans les luttes pour la répartition des richesses, nous nous disputons avec toujours plus d'acharnement en vue de nous approprier une part croissante d'un gâteau qui va pourtant en se rétrécissant. Parallèlement, le climat social et politique se détériore et l'avenir se présente sous un jour de plus en plus angoissant.

Se réaliser soi-même, tel est aujourd'hui le nouveau slogan à la mode. Mais comment y parvenir? Avant toutes choses, il est indispensable de s'affranchir des servitudes et pesanteurs indignes de l'homme et qui ne sont nullement inéluctables. Nous avons certainement fait des progrès dans ce sens, mais ceux-ci sont encore insuffisants. L'homme affranchi et autonome n'a pas encore appris à s'accommoder de la liberté ainsi reconquise. Même lorsqu'il formule des revendications d'ordre matériel et qu'il réussit à les faire triompher, il n'en demeure pas moins préoccupé par son destin. Je songe surtout à certaines questions que se posent les jeunes: que suis-je appelé à faire sur cette terre? Suis-je utile à la société et quel est mon rôle? L'homme ne saurait se réaliser seul et certainement pas en se bornant à satisfaire ses revendications matérielles. Il n'existe que dans ses relations avec son prochain. L'homme libre est toujours un être social. Ce n'est pas là pour moi un principe d'éthique et pas davantage une profession de foi. C'est simplement un constat sur la nature humaine, constat dont les jeunes, en particulier, prennent de plus en plus conscience.

De mon temps, nous étions encore fiers de vivre dans une société en essor croissant et aussi d'avoir directement contribué à cette prospérité. Mais je suis bien obligé de reconnaître, avec le recul, que certaines valeurs qui confèrent un sens à l'existence étaient alors par trop reléguées à l'arrière-plan.

Les hommes et femmes de la trentaine ressentent aujourd'hui le besoin de se distancer des conceptions qui étaient et sont toujours les nôtres. Nous sommes ainsi tous amenés à nous interroger. Voulons-nous et pouvons-nous continuer sur la voie ainsi tracée?

Nous n'apporterons rien à cette jeunesse si nous nous bornons à lui rappeler tout ce qui a été réalisé avant elle. Les conquêtes du passé – et surtout du passé le plus récent – ne l'intéressent guère.

Les jeunes s'intéressent moins à ce qui leur a été légué par les générations antérieures qu'à ce qui leur fait défaut. Ne restons pas sur la défensive, ne braquons pas notre regard uniquement sur le passé. C'est devant nous qu'est la solution, attachons-nous dès lors à l'avenir.

La connaissance de soi-même ne doit pas déboucher sur un simple constat. Il faut renforcer en l'homme la volonté d'affronter un avenir encore inconnu.

Rien ne m'autorise à définir les objectifs du mouvement syndical. Vous les trouverez d'ailleurs consignés dans le nouveau programme. Mais il est un point que j'ai tenu à souligner ici, car il me paraît capital:

Les syndicats se doivent absolument d'apaiser les craintes des travailleurs, de leur redonner confiance en eux-mêmes, de leur insuffler la conscience de leur propre valeur. Il faut qu'ils reprennent espoir. Cette tâche est sans doute peu spectaculaire, mais elle est centrée sur l'être humain. Et – au-delà de la prospérité actuelle et des grandes conquêtes syndicales – il est permis d'affirmer que seul l'être humain compte en dernière analyse.